

ACCEPTATION d'un DON d'une portion de terrain situé à la Montagne appartenant à M. LELIEVRE.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. LELIEVRE.

Saint-Denis, le 20 Octobre 1954

Monsieur Christian LELIEVRE  
Adjoint Technique de la Météorologie Nationale  
(Saint-Denis)

à Monsieur le MAIRE de la COMMUNE de SAINTE-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je fais don à la Commune de Saint-Denis de la portion de terrain sis à Saint-Denis, lieu dit "La Montagne" que j'ai acquise du Syndicat Ecclésiastique de Saint-Denis, suivant acte de Maître Marcel CAZANOVE, Notaire à Saint-Denis, en date du 13 Août 1954.

Cette portion de terrain qui est contigue à celle qui a été adjugée à la Commune de Saint-Denis le 14 Septembre 1954 permet l'accès à la Route Nationale. C'est d'ailleurs dans cet unique but que je l'ai acquise.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération./.

Signé: LELIEVRE.

Après avoir communiqué à l'Assemblée le plan du terrain dont il vient d'être question, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la proposition faite par M. LELIEVRE.

Mme AMELIN demande s'il n'existe pas une servitude sur cette portion de terrain.

Le MAIRE. - Il n'y a aucune servitude apparente.

Après échange de vue le Maire met aux voix l'acceptation, sans charge aucune, du don fait par M. LELIEVRE.

A l'unanimité, le Conseil accepte avec reconnaissance la donation faite à la Commune par M. LELIEVRE et lui en exprime ses plus vifs remerciements.